

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-YAN

Séance du Lundi 27 juillet 2015

Madame Le Maire ouvre la séance à 20H30

M. Patain Olivier est élu secrétaire de séance

Membres présents

Roger Bernigaud, Campagnani Jean Philippe, Caron Jean, Desroches Laurent, Grillet Bernard, Guerin Yannick, Merle Emilie, Meunier Maryline, Patain Olivier, Philippe Catherine, Ponsot Elisabeth, Renaud Nadège.

Membres absents excusés : Thourault Madeleine qui donne pouvoir à Catherine Philippe

Grillet Jean Pierre qui donne pouvoir à Bernard Grillet

Membre absent : Lemoine Isabelle

Le quorum est atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 22 juin 2015
- Subventions diverses
- Assainissement
- Communauté de communes de Paray le Monial : modification statutaire, mutualisation
- Affaires scolaires : bilan temps d'activités périscolaires, perspectives
- Questions et informations diverses

Approbation du compte-rendu de la réunion du 22/06/2015 :

Le compte-rendu a été transmis avec l'ordre du jour de la réunion de ce soir. Madame le Maire demande aux conseillers municipaux si des modifications sont à apporter au compte-rendu et propose au conseil de passer directement à l'approbation du compte rendu.

Le conseil approuve ce compte-rendu à l'unanimité.

Subventions diverses :

Nous avons reçu les courriers de remerciement de la société musicale, du Père Bouchon et de l'APASY pour le versement de la subvention 2015.

- Association Saint Yan Scintillant

Mme le maire présente le dossier de subvention dans le cadre de l'organisation du festival Saint Yan Scintillant, dans lequel la commune est impliquée. Mme le maire rappelle qu'une association a été créée afin d'être le support juridique du festival en lien avec la municipalité et le collectif la Cohorte. Il est rappelé que la commune est co-producteur du festival au même titre que la cohorte et l'association. Afin de soutenir le démarrage de l'association ainsi que l'organisation du festival, Mme le maire propose au conseil que la commune prenne en charge le directeur technique du festival rémunéré pour un montant d'environ 900 €, ainsi qu'une subvention de 1000 € à l'association Saint Yan Scintillant. Les locaux municipaux utilisés pour le festival feront l'objet d'une convention.

Le conseil municipal délibère favorablement à l'attribution d'une subvention de 1000 €, à la prise en charge du poste de directeur technique ainsi que de la mise à disposition des différents locaux communaux.

- Association US Varenne St Yan

Mme le maire rappelle que la demande de subvention déposée par l'association avait été ajournée dans l'attente des devis d'éclairage du stade. Cette décision ayant été entérinée lors d'une précédente réunion de conseil, Mme le maire souhaite que le conseil se positionne sur le montant de la subvention à l'association. Pour mémoire, montant des travaux liés à l'éclairage : 928 €. Le montant sollicité par l'association est de 1000 €.

Le conseil municipal délibère et décide d'attribuer une subvention de 500,00 € à l'association par 13 voix pour et une abstention.

- APASY 2014

Mme le maire informe le conseil que le versement de la subvention attribuée à l'APASY sur 2014 n'a pu être honoré. Il est donc nécessaire de procéder à la régularisation sur le budget 2015.

Le conseil délibère favorablement.

Assainissement :

1/ contrôle des habitations raccordées au réseau d'assainissement collectif de la commune

La municipalité a la charge du fonctionnement du réseau d'assainissement collectif. Le cadre de la loi a évolué en 2013. Les communes doivent désormais procéder au contrôle du système de raccordement des habitations au réseau de collecte pour vérifier la conformité du branchement, en particulier dans les cas de vente des habitations. Ce contrôle doit faire l'objet d'une attestation mentionnant les éventuels dysfonctionnements observés. Aux vues des éléments techniques à maîtriser, Mme le maire propose au Conseil de faire appel à une société privée pour effectuer les contrôles au nom de la commune. Une demande sera faite à la SAUR qui a déjà la charge du suivi de la station, ainsi que du recouvrement de la redevance assainissement. Ces contrôles effectués à l'occasion des cessions de propriétés seront facturés aux demandeurs.

2/ poursuite des travaux liés à l'évolution de la station d'épuration

Dans le cadre de la poursuite de la réflexion sur l'amélioration du fonctionnement du réseau d'assainissement collectif et en particulier de la station d'épuration, une nouvelle étude doit être conduite afin de mesurer les débits en entrée de station, de revoir le fonctionnement des déversoirs d'orage. Ces éléments permettront au cabinet d'étude qui sera missionné de proposer la meilleure évolution dans la réfection, rénovation de la station d'épuration. Dans ces démarches, il est

nécessaire que la commune soit accompagnée par un cabinet d'étude sur l'ensemble de ces phases. L'Agence Technique Départementale assiste la commune sur les différentes étapes et sur le cadre juridique et réglementaire. Il est nécessaire de prendre une délibération pour lancer la démarche de recrutement du cabinet d'étude.

Le conseil municipal délibère favorablement afin de lancer le recrutement d'un cabinet d'étude afin d'assister la commune dans la réflexion autour de l'évolution du fonctionnement de la station avec une phase étude, proposition d'évolution. L'appel d'offre sera lancé sur septembre.

Communauté de communes de Paray le Monial : modification statutaire, mutualisation

1/ modification statutaire

La communauté de communes a décidé lors de sa séance du 23/06/2015 de mettre en place une dotation de solidarité au profit des communes membres, en particulier pour compenser en partie le reversement du SDIS par les communes. Il est nécessaire de modifier les statuts de la communauté de communes afin de pouvoir inclure la dotation de solidarité. Un nouvel article est donc inséré :

Article : dotation de solidarité

En application de la loi n ° 80-10 du 10/01/1980 portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, la communauté de communes peut verser une dotation de solidarité à ses communes membres. Chaque année, la communauté de communes, réunie en conseil communautaire, déterminera par délibération, les modalités d'attribution et de répartition de la dotation de solidarité.

Pour Saint-Yan, le montant de la dotation de solidarité pour 2015 sera de 10.667,00 €.

Le conseil municipal délibère favorablement à la mise en place de ce nouvel article au sein des statuts de la communauté de communes de Paray le Monial.

2/ Schéma de mutualisation

La suite du travail avec le cabinet KPMG a conduit à la création de 3 groupes de travail :

- Groupe 1 : thème groupement de commandes et services mutualisables date de réunion : 08/09/2015 à 9H30
- Groupe 2 : Ingénierie (droit des sols, services fonctionnels) et gestion du personnel (formation commune, organisation...) date de réunion 16/09/2015 à 9H30
- Groupe 3 : Matériel date de réunion : 22/09/2015 à 9H30

Chaque commune devra être représentée dans les groupes. KPMG doit transmettre pour fin juillet aux communes la liste des documents nécessaires pour avoir les éléments pour alimenter les groupes de travail.

Affaires scolaires : bilan temps d'activités périscolaires, perspectives

Mme le Maire passe la parole à Catherine Philippe qui fait part du bilan de fonctionnement des TAP et des projets d'activités pour l'année 2015-2016. La fréquentation des enfants est importante et les activités ont été diversifiées. Le coût, pour l'année scolaire s'élève à 16 045€ (intervenants, personnel municipal, achat de matériel pour les activités).

Questions et informations diverses :

1/ Travaux salle socio-culturelle

Les travaux avancent bien. A ce jour, il y a cependant une inconnue sur la date de pause du carrelage, en raison de la non réception des carreaux ce qui pourrait entraîner du retard sur la fin du chantier, et notamment les peintures et finitions.

Sur le coin cuisine, nous avons reçu le devis pour l'installation de la hotte à recyclage, 312,00 € TTC. Le conseil décide de valider ce devis.

2/ La Poste

Une première rencontre du groupe de travail a eu lieu, une seconde réunion aura lieu la semaine du 14 septembre pour réfléchir sur l'aménagement éventuel de bureau d'accueil de la mairie pour accueillir une agence postale communale.

3/ Voirie/assainissement

Il serait nécessaire de procéder à l'achat de divers matériels dont un détecteur de métaux, ainsi qu'un podomètre. Des devis sont en cours de demande (premier devis reçu : 594,00 €). Ce matériel facilitera les tâches des agents.

Les travaux de la rue Mermoz et rue la Forge sont en cours.

4/ Feux d'artifice

Suite à l'annulation des feux du 13/07/2015, Mme le maire souhaite connaître la position du conseil sur la date de report : festival St-Yan scintillant, fête des lumières de décembre ou report sur 2016 pour un feu plus conséquent, à négocier avec la société.

Le conseil décide de reporter le tir des feux lors du Festival St-Yan Scintillant dans la mesure où les conditions météorologiques s'améliorent. Sinon un report sur 2016 sera à envisager.

5/ Régularisation terrain de la station d'épuration

La signature de l'acte a été reportée.

6/ ADAP

Le calendrier d'accessibilité est en cours de réalisation avec l'appui de l'agence départementale et fera l'objet d'une étude en commission finances pour vérifier la faisabilité financière et le calendrier des travaux à prévoir.

7/ Prochaines dates

Date du prochain conseil municipal : 21 septembre 2015

Date de commission finances : 8 septembre 2015

Mme Le Maire clos la séance à 22h40

Le secrétaire de séance,

Olivier PATAIN